



CAMEROON HOTELS CORPORATION SA

Boulevard du 20 mai

AU CAPITAL DE 22 308 580 000 DE FCFA
B P 11110 SIEGE SOCIAL YAOUNDE - CAMEROON
R C YAOUNDE K 80 N° STATISTIQUE 1928 801 C
NUI M068900000112E

Adresse Email info@chc-sa.net TEL +237 681 79 81 06

DECISION N° D17-25 /D/CHC SA/DG p.i/APPRO/25 du 05 SEPT 2025

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2025 DU 05 AOÛT 2025
POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE LA CUISINE BALLROOM DU HILTON
HOTEL DE YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

LE DIRECTEUR GENERAL p.i. DE LA CAMEROON HOTELS CORPORATION (CHC) S.A. :

- Vu** La Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises publiques ;
Vu La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant dans le processus de maturation des projets d'investissement publics ;
Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres n° 008/AONO/CHC/HILTON/CIPM/2025 du 05 AOUT 2025 pour l'acquisition des équipements de la cuisine ballroom du Hilton Hôtel de Yaoundé, en procédure d'urgence ;
Vu La note n° 007/2025/CIPM-CHC S.A./Pdt/Sec du 27 Août 2025 du président de la CIPM.

D E C I D E:

Article 1^{er}. La société EQUATION PLUS SARL, siège Social sis à Yaoundé, est déclaré attributaire du Marché suite à la procédure d'Appel d'Offres National Ouvert n°008/AONO/CHC SA/CIPM/2025 du 05 Août 2025 pour l'acquisition des équipements de la cuisine ballroom du Hilton Hôtel de Yaoundé, en procédure d'urgence.

Lot	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Délai d'exécution
Unique	EQUATION PLUS SARL B.P. 5913-Yaoundé-Cameroun Tel : 677 66 41 30	67 085 954 FCFA	80 000 000 FCFA	Cinq (05) Mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Ampliation :

- ARMP :
- PCA/CHC S.A.
- P/CIPM CHC SA :
- DG HILTON :
- APPRO CHC SA :
- Archives.

LE DIRECTEUR GENERAL p.i.

MAURICE ENAMA FOUDA